

Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis no 06/22 « Budget de fonctionnement pour l'année 2023 »

Présidente : Lambercy Valérie

Membres : Aubort Marjorie, Fasel Rachel, Quinodoz Boris, Schmuki Sandra

Suppléants : Pasteur Cora

Orbe, le 17 septembre 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le mercredi 14 septembre 2022 à l'Hôtel de Ville à Orbe. Mme Aubort et M. Quinodoz, excusés, ont été remplacés par Mme Pasteur. La séance a débuté en présence de Mme Myriam Schertenleib, présidente du CODIR, de Mmes Anne Baumann et Marinette Benoit, membres du CODIR ainsi que de Mme Corinne Rauber, boursière de l'ASIOR.

La commission les remercie chaleureusement pour leur présence ainsi que pour l'excellent travail effectué par le CODIR. Il en est de même pour Mme Rauber, dont nous relevons les compétences et la disponibilité.

Commentaires

Le budget 2023 de l'ASIOR présente une augmentation de charges de CHF 47'210.- par rapport au budget 2022.

L'augmentation du coût par élève du secondaire est expliqué par une baisse des effectifs, ayant entraîné la suppression d'une classe. Les charges ont donc été réparties sur les élèves restants.

Les points suivants ont été relevés par la commission de gestion et des finances :

502.3188 Transport des élèves

Une diminution d'environ 20% du coût des transports des élèves est estimée. La commission remercie le CODIR qui, d'entente avec la Société Microgis, a su trouver des solutions afin de réduire cette charge importante, problématique relevée lors des précédentes séances.

Notons également que cette diminution aurait été d'autant plus marquée si nous n'avions dû faire face à une augmentation notable du prix du carburant cette année.

503.3060.3 Frais MaCantine pour le restaurant scolaire de Chantemerle

Les membres du CODIR ont expliqué les nombreux avantages liés à l'acquisition de ce logiciel, qui permet aux parents d'inscrire leur(s) enfant(s) à la cantine scolaire par simple message, via une application sur leur téléphone portable. Le paiement s'effectue également au moyen de cette application, supprimant ainsi un travail manuel ultérieur de facturation. Ce logiciel simplifie donc la vie des parents et des élèves, et permet à notre boursière de libérer du temps pour d'autres tâches.

503.3131.1 Achat des repas pour le restaurant scolaire de Chantemerle

Nous relevons que les repas ne sont plus fournis par le Restaurant Le Gaulois, à Croy, mais par l'EMS de Montchoisi, à Orbe. En sus du bénéfice lié à la proximité, ce nouveau fournisseur permet aux enfants à besoins spécifiques (allergies ou intolérances) de bénéficier de repas adaptés, sur simple demande.

La commission de gestion et des finances rappelle que ce restaurant est dorénavant également ouvert aux élèves du secondaire.

514 Collège de Montcherand

Il peut être utile de relever que les montants indiqués sur le budget concernent une demi-année uniquement, soit d'août à décembre 2023. Les charges seront dès lors bien plus importantes l'année suivante.

Conclusions :

Le budget de l'année 2023 présente une augmentation de charges de CHF 47'210.- par rapport à 2022. Les raisons de cette augmentation ont été clairement explicitées dans le préavis établi par le CODIR ainsi que lors de la séance avec la commission de gestion et des finances.

Dès lors la commission, à l'unanimité de ses membres, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIOR, considérant :

- le préavis 06/22 concernant le budget pour l'année 2023,
- le rapport de la commission de gestion et des finances,
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. d'adopter le budget de l'exercice 2023 tel que présenté
2. d'approuver la participation des communes pour l'année 2023 pour un montant de CHF 5'235'040.-.

Pour la commission de gestion et des finances

La Présidente :

Valérie Lambercy